



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des budgets

2010/0256(COD)

12.9.2011

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission de l'agriculture et du développement rural

sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union
(COM(2010)0498 – C7-0284/2010 – 2010/0256(COD))

Rapporteur pour avis: Giovanni La Via

PA_Legam

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Les mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union (POSEI) visent à apporter une réponse aux difficultés que ces régions connaissent en raison de leur éloignement, de leur insularité, de leur petite taille, de leur topographie et de leur climat spécifique, éléments qui donnent lieu à diverses difficultés socioéconomiques, notamment en termes de compétitivité de l'agriculture et du secteur agro-industriel de la transformation.

Le présent avis entend soutenir et renforcer les objectifs du programme POSEI. Il suggère notamment qu'une légère augmentation du financement des mesures est nécessaire pour s'attaquer comme il se doit aux difficultés résultant de la situation spécifique de ces régions, situation qui s'est détériorée en raison de la crise économique et financière, ainsi que de la pression croissante que subissent les secteurs visés. Cette augmentation doit notamment servir à ce que ces régions puissent continuer à mettre en œuvre les mesures voulues pour encourager le développement durable, la protection de l'agriculture et de ses ressources ainsi que les pratiques agricoles durables. Il ne faut pas oublier que le taux de chômage de ces régions est le double de celui de l'Union, mais aussi de celui des États membres auxquels elles appartiennent. Enfin, en raison de leurs spécificités et de leur vulnérabilité, la relance économique de ces régions requiert une attention renforcée à long terme.

La Commission européenne et la Cour des comptes, dans son rapport sur le fonctionnement de POSEI en 2010, soulignent l'utilité de ce programme pour venir à bout des difficultés que connaissent ces régions. Or, les moyens alloués à ces programmes (653 millions d'EUR pour les neuf régions) sont insuffisants, comme le prouvent le fait que l'agriculture se trouve en phase de déclin ainsi que l'adoption, à l'échelon national, de certaines décisions de soutien des programmes POSEI au travers d'aides publiques. Les problèmes structurels et la pression croissante de la concurrence d'importations de pays tiers expliquent l'évolution négative de nombreux secteurs.

AMENDEMENTS

La commission des budgets invite la commission de l'agriculture et du développement rural, compétente au fond, à incorporer dans son rapport les amendements suivants:

Amendement 1

Proposition de règlement Considérant 34 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(34 bis) Il conviendrait d'augmenter la dotation financière du secteur de la banane dans le cadre des programmes

d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) afin de pallier les effets négatifs de la réduction programmée des droits de douane pour les importations de bananes dans l'Union sur les revenus des producteurs de celle-ci. Il y a lieu par conséquent d'évaluer à tout moment l'incidence des concessions douanières consenties par l'Union européenne afin de déterminer si une révision des aides octroyées aux producteurs de l'Union est nécessaire.

Amendement 2

Proposition de règlement Considérant 34 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

34 ter. Il convient que la Commission présente au Parlement et au Conseil un rapport d'évaluation de l'impact qu'aurait toute nouvelle concession tarifaire sur le revenu des producteurs pour les importations de bananes dans l'Union. Ce rapport devrait s'accompagner, le cas échéant, d'une proposition législative visant à l'ajustement des montants prévus dans le présent règlement, en vue de compenser les pertes de revenu subies par les producteurs de l'Union.

Amendement 3

Proposition de règlement Considérant 36

Texte proposé par la Commission

Amendement

(36) Depuis 2006, les besoins en produits essentiels ont augmenté dans certaines régions ultrapériphériques, en particulier dans les Açores et les DOM, à cause du développement du cheptel et de la pression

(36) Depuis 2006, les besoins en produits essentiels ont augmenté dans certaines régions ultrapériphériques, en particulier dans les Açores et les DOM, à cause du développement du cheptel et de la pression

démographique. Il y a donc lieu d'augmenter la part du budget que les Etats membres peuvent utiliser pour le régime spécifique d'approvisionnement des régions concernées.

démographique. Il y a donc lieu d'augmenter **la dotation budgétaire annuelle des programmes POSEI** et la part du budget que les Etats membres peuvent utiliser pour le régime spécifique d'approvisionnement des régions concernées.

Amendement 4

Proposition de règlement Considérant 36 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

36 bis. Dès le passage du territoire de Mayotte au statut de RUP, la Commission devrait présenter une nouvelle proposition visant à rehausser de manière proportionnée l'allocation budgétaire prévue pour les DOM de façon à prendre en compte le nouveau statut de Mayotte, et visant à inclure les dispositions spécifiques qui viendraient à concerner Mayotte.

Amendement 5

Proposition de règlement Article 21 – paragraphe 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

1. Nonobstant l'article 39, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1698/2005, les montants annuels maximaux éligibles au titre de l'aide de l'Union prévus à l'annexe I dudit règlement peuvent être augmentés jusqu'au double en ce qui concerne la mesure de protection des lacs aux Açores et la mesure pour la préservation du paysage et des caractéristiques traditionnelles des terres agricoles et la conservation des murs en pierre **de support des terrasses à Madère.**

1. Nonobstant l'article 39, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1698/2005, les montants annuels maximaux éligibles au titre de l'aide de l'Union prévus à l'annexe I dudit règlement peuvent être augmentés jusqu'au double en ce qui concerne la mesure de protection des lacs aux Açores et la mesure pour la préservation du paysage et des caractéristiques traditionnelles des terres agricoles et la conservation des murs en pierre **des régions ultrapériphériques.**

Amendement 6

Proposition de règlement

Article 29 - point 2 – colonne de droite – 1^{ère} ligne

Texte proposé par la Commission

Amendement

278,41 millions d'EUR.

308,21 millions d'EUR.

Amendement 7

Proposition de règlement

Article 29 - point 2 – colonne de droite – 2^e ligne

Texte proposé par la Commission

Amendement

106,21 millions d'EUR.

117,61 millions d'EUR.

Amendement 8

Proposition de règlement

Article 29 - point 2 – colonne de droite – 3^e ligne

Texte proposé par la Commission

Amendement

268,42 millions d'EUR.

297,12 millions d'EUR.

Amendement 9

Proposition de règlement

Article 29 - point 3 – colonne de droite – 1^{ère} ligne

Texte proposé par la Commission

Amendement

24,8 millions d'EUR.

26,9 millions d'EUR.

PROCÉDURE

Titre	Mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union
Références	COM(2010)0498 – C7-0284/2010 – 2010/0256(COD)
Commission compétente au fond Date de l'annonce en séance	AGRI 7.10.2010
Commission(s) saisie(s) pour avis Date de l'annonce en séance	BUDG 7.10.2010
Rapporteur(s) Date de la nomination	Giovanni La Via 4.10.2010
Date de l'adoption	8.9.2011
Résultat du vote final	+: 20 -: 5 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Damien Abad, Alexander Alvaro, Marta Andreasen, Francesca Balzani, Reimer Böge, Andrea Cozzolino, Jean-Luc Dehaene, Göran Färm, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazábal Rubial, Jens Geier, Estelle Grelier, Jutta Haug, Anne E. Jensen, Alain Lamassoure, Giovanni La Via, Claudio Morganti, Nadezhda Neynsky, Helga Trüpel, Angelika Werthmann, Jacek Włosowicz
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Maria Da Graça Carvalho, Jan Mulder, Peter Šťastný, Georgios Stavrakakis